

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 27 Novembre 2017**

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M'PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL-2017-0095 : « MOTION ; Soutien à l'appel de Grigny ».**

Partageant le constat que la politique de la ville « est entrée dans une phase critique et de désespérance », plus de 1000 maires, élus, acteurs associatifs ont lancé un appel solennel à Grigny demandant des mesures préalables d'urgence concrètes avant le budget 2018 et un plan national de solidarité, établi dans un délai de 3 mois.

*La Municipalité soutient les revendications portées par l'Appel de Grigny et annexées à la présente motion.*

*La ville de Grigny s'inscrira dans le cadre de la co-construction proposée par le Président de la République autour de la mission confiée à Jean-Louis Borloo.*

1/2

La ville de Grigny continuera à participer à la dynamique de l'Appel de Grigny à travers les Etats Généraux de la politique de la ville, dont la prochaine étape aura lieu le 8 décembre à Roubaix.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 26

Abstentions : 3 (S. GAUBIER – S. GIBERT – C. M' PIANA).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 3 0 NOV. 2017

3 0 NOV. 2017

